

Du rififi à la Marine Marchande

Suspension du paiement des arriérés des frais de visites et fermeture

ADN

Suite à la suspension du paiement des arriérés des frais de visite et la fermeture du compte de la Marine Marchande à la caisse de dépôt et de consignation, le Syndicat national des gents de la marine marchande (SYNAMM) a organisé un point de presse dernièrement, pour fustiger le comportement du ministre des Transports qui aurait donné des instructions à son collègue du Budget pour la fermeture de ce compte.

La tension est montée d'un cran, au ministère des transports, notamment à la direction générale de la Marine Marchande. Le Syndicat et sa direction sont montés au créneau pour condamner le comportement de leur ministre qui aurait pris la décision de fermer le compte de la Marine Marchande à la caisse de dépôt et de consignation. En effet, après la signature du protocole d'accord en février 2016 entre le gouvernement et le Synamm, la direction générale, sur instruction du Premier ministre, devait au préalable, pour régler définitivement le problème des frais de visite,

procéder au recouvrement et la mise en place d'un mécanisme de paiement des arriérés de ces frais de visite. Toutes ces démarches ont permis l'ouverture d'un compte à la caisse de Dépôt et de consignation (CDC). Ce compte devait, à en croire les syndicalistes, permettre dans un premier temps, « le paiement des arriérés de frais de visite et la pérennisation du paiement desdits frais, ensuite le bon fonctionnement de cette administration qui est purement technique ». Et depuis le 26 Mai 2016, les services de Libreville ont commencé à percevoir leurs arriérés de frais de visites. A la grande surprise des syndicalistes et contre toute attente, ce paiement vient d'être suspendu par le ministre des transports, Ernest Mpouho Epigat et celui du budget, Christian Magnagna.

Une décision qui a suscité la colère des syndicalistes, qui pensent que cette décision s'est faite en violation des procédures administratives, relatives à la fermeture d'un compte. « A notre grande surprise, ce processus de paiement a été interrompu, sur instruction par appel téléphonique des ministres des Transports et du Budget, avant que nos collègues de l'intérieur du pays ne rentrent en possession de leur dû ; foulant au

plaid toutes les procédures administratives relatives à la fermeture d'un compte », ont tenu à préciser les syndicalistes. « Le service de la signalisation Maritime, qui est un service technique de la Marine Marchande, dispose bien d'un compte ouvert dans les mêmes livres de la CDC et qui serait géré par le ministre des Transports et le chef de service. Il est à rappeler que ce compte produit plus d'un milliard et ne dispose d'aucun agent comptable pour le suivi et contrôle de ses mouvements », ont par ailleurs révélé les syndicalistes.

Des propos rejetés par le ministère, qui réaffirme qu'il n'est nullement question d'une fermeture définitive du compte. Mais qu'il s'agirait simplement d'une suspension, en attendant la régularisation de la situation. Le ministre serait dans une procédure qui consiste à ramener les frais de visite, mais avec l'accord du gouvernement. Et qu'actuellement le ministre chercherait des niches d'argent, pour permettre aux agents de toucher cette prime. Car, expliquent-on, « en 2015, le gouvernement avait décidé de mettre en place le nouveau système de rémunération. Et lors de sa mise en place, toutes les primes quelque soit le ministère, avaient été suspendues. Le ministre, en arrivant aux Transports, ne pouvait pas continuer à accorder cette prime aux agents de la Marine Marchande, sans l'accord du gouvernement (...) Après la signature du protocole et des discussions avec l'ancien ministre, ils ont conclu qu'il fallait payer les arriérés de frais de visite. Ce qui a été fait à Libreville. A l'intérieur du pays, cela va être fait d'ici là ». Mais, lors des négociations entre les syndicalistes et le gouvernement, il semble qu'il n'était pas question de pérenniser les frais de visite, mais de



payer uniquement les arriérés de frais de visite, selon nos sources.

S'agissant du service de la signalisation maritime et de son compte qui serait géré par le ministre des Transport et le chef de service, nos sources affirment que, depuis la création de ce service en 1989, il a toujours été rattaché au cabinet du ministre et son compte, contrairement à ce que pensent les syndicalistes, est géré par le même comptable de la direction de la marine marchande. Etant l'aiguilleur de la Marine Marchande, le service de la signalisation Maritime jouit d'une autonomie financière, pour qu'il fonctionne normalement et pour éviter les lourdeurs administratives. Des difficultés que rencontrent les autres services du ministère, pour régler les questions de maintenance des équipements.

Aussi, en ce qui concerne les bénéficiaires issus des taxes de la redevance FEU, du service de signalisation maritime, elle oscillerait entre 28 et 33 millions de nos francs par an et non plus d'un milliard, comme l'affirment les syndicalistes.

Une situation rocambolesque qui laisse présager de nouvelles tensions au sein de ce ministère. Notamment à la direction générale de la Marine Marchande, où les agents ne comptent pas se laisser faire.

Il trouve la mort par empoisonnement

Ottotong Mekok envoyé spécial à Bitam

C'est vers 2 heures du matin que l'affaire se passe. En effet, le nommé Jean Abessolo Ndong, communément appelé "Abess" par ses intimes passe de bons moments avec ces derniers. C'était le vendre 24 juin dernier dans un maquis situé au marché de Bitam, précisément à côté du bar dénommé "Démocra-

prennent pas ce qui se passe. "Abess" se sent au plus mal, il transpire à grosses gouttes, son corps le lâche peu à peu.

Malgré les efforts des proches pour le sortir cette mauvaise passe, rien n'y fit. Le pauvre a rendu l'âme pendant qu'on cherchait à le conduire au centre hospitalier d'Oyem. Dans l'entourage